

## Procès-verbal de la réunion n° 14 du Conseil d'Administration du 22 février 2016

**Présents :** Mmes I. Delrue, C. Porphyre  
MM JP. Delchef (*Président*), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet, B. Scherpereel, JP Vanhaelen,  
L. Lopez (*Secrétaire général*).

**Excusés :** J. Ringlet (*raisons médicales*), B. Bresmal (*raisons médicales*),  
M. Collard (motifs privés )

*La réunion, qui se tient à Jambes débute à 18h30*

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 février 2016**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 2 février 2016 tel que publié dans la newsletter 626 du 12 février 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du CdA.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2016**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 février 2016 tel que publié dans la newsletter 627 du 19 février 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du CdA.

### **3. Répartition des fonctions au sein du conseil d'administration**

Après un échange de vues animé au cours duquel chaque membre fait part de son opinion, qui fait suite au traitement d'un dossier et aux décisions prises par le conseil d'administration, celui-ci accepte, à la majorité, la proposition du président de maintenir la répartition des fonctions en son sein telle qu'elle a été définie lors de la réunion du 19 juin 2015 et ce jusqu'aux échéances statutaires.

### **4. Prise de connaissance du PV du bureau du CP Liège du 18 février 2016**

Le conseil d'administration prend connaissance du PV du bureau du CP Liège du 18 février 2016 sans en partager la décision prise dans le cadre de la compétition de P1 Dames.

Il recommande de mettre le point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du comité provincial et s'interroge sur la gestion de la question si le club de Huy ne devait pas descendre de R1 en R2.

### **5. Demande de dérogation introduite par le BC Eclair (0045)**

Le club sollicite l'inscription d'un joueur sur la liste PC 53 de la P3 pour ce joueur qui a disputé un match en P2 et qui a dû interrompre ses activités pour des raisons médicales. A la majorité, le conseil d'administration décide de ne pas accorder la dérogation vu qu'il peut reprendre ses activités en P2, en premières ou en réserves.

## 6. Divers

- C. Porphyre fait part de la demande du club Spirou Monceau de pouvoir bénéficier d'un soutien pour l'organisation tournoi interprovincial de mini-basket. Avant de répondre, le conseil d'administration charge C. Porphyre de recueillir un complément d'information.
- I Delrue présente la demande d'une joueuse, partie à l'étranger dans le cadre de ses études, de pouvoir bénéficier d'une désaffiliation administrative. Le conseil d'administration décide de ne pas adhérer à la demande vu que la date du 31 décembre 2016 est largement dépassée et que la saison touche à sa fin.
- B. Scherpereel informe les membres du conseil d'administration qu'il ne sera pas possible de retransmettre les finales de Coupes AWBB par les télévisions locales.
- P. Flament fait rapport de la dernière réunion du département compétition PROMBAS et des décisions qui y ont été prises à savoir l'organisation de la finale de la coupe de Belgique dames le lundi 28 mars 2016 à Boom et le souhait d'organiser une compétition de U18 nationaux.
- JP Delchef annonce qu'une réunion des clubs évoluant dans les compétitions PROMBAS est programmée le 3 mars 2016 à 19h30 à Jambes.

Il présente les propositions de modifications statutaires des articles PC 48 et PC 74.

*La réunion se termine à 20 heures 30.*

*La prochaine réunion aura lieu le 29 février 2016.*

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHF**  
Président